

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Ville de Nancy
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	VDN_Nancy-musées_2026-Fac_tact
Date de mise en ligne :	Le lundi 29 juin 2026 à 15:50:01
Date de clôture :	Le vendredi 02 octobre 2026 à 17:00:00
Titre :	Conception et fabrication de façades tactiles d'édifices Art nouveau nancéiens pour la Villa Majorelle
Descriptif :	La Villa Majorelle, propriété de la Ville de Nancy et monument historique emblématique de l'Art nouveau, a bénéficié d'une première phase de restauration intérieure en 2019. Une seconde phase de travaux, prévue en 2027, portera sur la création de trois espaces de médiation thématiques ainsi que sur la restitution de la penderie et de la salle de bain du couple Majorelle. Cette nouvelle phase a pour objectif de permettre au grand public de mieux comprendre l'univers artistique, artisanal et industriel de l'entreprise Majorelle, tout en donnant accès à des espaces plus intimes de la vie familiale. Dans la poursuite de la première phase de la rénovation (2019), la mise en accessibilité de la maison est un enjeu majeur de cette deuxième phase de travaux. Des outils de médiation adaptés seront déployés pour les publics en situation de handicaps de sensoriels (malvoyants et non-voyants). Dans ce contexte, le présent marché a pour objet la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de dispositifs de médiation tactile pérennes à destination des personnes déficientes visuelles, du jeune public et plus largement du grand public, sous la forme de maquettes tactiles consacrées à des bâtiments architecturaux emblématiques de Nancy, intégrées à un espace de médiation dédié au sein de la Villa Majorelle. Cet espace proposera une expérience de médiation inclusive et accessible autour de l'architecture Art nouveau nancéienne et de son interprétation, en combinant supports didactiques, cartographie urbaine et façades tactiles, afin de permettre à tous les publics — notamment en situation de déficience visuelle — de comprendre par le toucher les caractéristiques formelles de ce courant artistique et d'être incités à prolonger leur visite dans la ville. La Ville souhaite confier à un prestataire spécialisé la conception, la fabrication et l'implantation de ces dispositifs de médiation.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 1 Posée le 24/08/2026 à 16:44:08

1. Sources disponibles pour la réalisation des bas-reliefs de façades

Afin de préciser notre méthodologie de réalisation et notre chiffrage, pourriez-vous nous indiquer quelles sources seront mises à disposition du titulaire pour la réalisation des bas-reliefs des façades de la Villa Majorelle ?

En particulier, disposons-nous de la modélisation 3D ayant servi à la réalisation de la maquette tactile existante, réalisée en 2019 ou les bas-reliefs devront-ils être modélisés à partir d'autres sources, notamment de relevés, plans, élévations et/ou photographies des façades ?

Cette précision est importante, la nécessité de réaliser une nouvelle modélisation 3D à partir de relevés ou de documents 2D ayant un impact significatif sur le temps d'étude et, par conséquent, sur le chiffrage de la prestation.

2. Colorimétrie des bas-reliefs

Pouvez-vous préciser le niveau de finition colorimétrique attendu pour les bas-reliefs des façades ?

Le rendu attendu est-il monochrome, ou doit-il reprendre une colorimétrie similaire à celle de la maquette tactile existante, avec restitution des différentes couleurs et matériaux représentés ?

Ce point a également une incidence importante sur le procédé de fabrication et le chiffrage.

3. Disposition et fixation des façades tactiles

Concernant l'Annexe 2 – Scénographie façade tactile Villa Majorelle, la présentation des façades en position verticale, telle qu'illustrée dans le document, constitue-t-elle une disposition contractuelle ?

Ou le titulaire peut-il proposer, dans le respect des objectifs ergonomiques, tactiles et scénographiques du dispositif, une autre disposition et/ou un autre principe de fixation des façades ?

4. Périmètre de fourniture du plateau

Concernant le plateau représenté en page 3 de l'Annexe 2, pourriez-vous préciser la répartition des prestations entre le présent marché et le lot mobilier ?

La prestation d'impression demandée dans le cadre du présent marché concerne-t-elle uniquement la zone annulaire verdâtre représentée autour du dispositif, ou le titulaire doit-il également fournir tout ou partie du plateau central ?

En particulier, le plateau/revêtement en chêne naturel est-il fourni et posé par le lot mobilier, le titulaire du présent marché intervenant uniquement pour les éléments graphiques, tactiles et imprimés ?

5. Périmètre de fourniture des quatre panneaux signalétiques

Enfin, concernant les quatre panneaux signalétiques avec impression numérique, épaisseur 5 mm, fixés sur des tiges rondes en inox de Ø 10 mm, pourriez-vous préciser le périmètre exact de la prestation attendue ?

Le titulaire doit-il assurer uniquement la réalisation graphique, l'impression et le braille des panneaux, les supports et systèmes de fixation étant fournis par le lot mobilier ?

Ou doit-il également assurer la fourniture des panneaux, des tiges en inox et de l'ensemble du système de fixation au mobilier ?

6. Contenu attendu de la note d'intention – valeur graphique et technique de l'offre

Concernant les critères de jugement des offres, et notamment l'évaluation de la valeur graphique et technique de l'offre au travers de la note d'intention, pourriez-vous préciser le niveau de développement attendu à ce stade de la consultation ?

La remise d'une esquisse graphique spécifique au projet (croquis, proposition de principe, rendu ou autre représentation graphique) est-elle exigée dans le cadre de l'offre ?

Ou la note d'intention peut-elle être constituée de références de réalisations comparables, accompagnées de descriptions textuelles des principes techniques, graphiques, ergonomiques et de fabrication proposés, sans production d'une esquisse spécifique à la Villa Majorelle au stade de la consultation ?

Répondue le 01/09/2026 à 08:49:09

Bonjour, voici les réponses aux questions posées :

1. Sources disponibles pour la réalisation des bas-reliefs de façades

Afin de préciser notre méthodologie de réalisation et notre chiffrage, pourriez-vous nous indiquer quelles sources seront mises à disposition du titulaire pour la réalisation des bas-reliefs des façades de la Villa Majorelle ?

En particulier, disposons-nous de la modélisation 3D ayant servi à la réalisation de la maquette tactile existante, réalisée en 2019 ou les bas-reliefs devront-ils être modélisés à partir d'autres sources, notamment de relevés, plans, élévations et/ou photographies des façades ? Cette précision est importante, la nécessité de réaliser une nouvelle modélisation 3D à partir de relevés ou de documents 2D ayant un impact significatif sur le temps d'étude et, par conséquent, sur le chiffrage de la prestation.

Réponse => La prestation ne concerne pas les façades et les bas-reliefs de la Villa Majorelle, mais bien trois édifices Art nouveau de Nancy : le magasin Vaxelaire, la banque Renaud et les immeubles mitoyens Lombard / France-Lanord et Bichaton (cf. Annexe 1).

Aucun relevé à l'échelle ni aucune modélisation 3D des façades concernées ne sont disponibles. La modélisation des façades et des détails ornementaux sera réalisée par le titulaire à partir de la documentation photographique mise à sa disposition.

Le cas échéant, une campagne de prises de vue architecturales complémentaires pourra être organisée par le maître d'ouvrage, après sélection du prestataire retenu et échange lors de la réunion de lancement, afin de compléter la documentation disponible en fonction des besoins identifiés pour la modélisation et la restitution tactile des façades. Les modalités de cette campagne (vues nécessaires, détails architecturaux, niveaux de définition, etc.) seront définies en concertation avec le titulaire. Cette campagne sera à la charge du maître d'ouvrage.

Aucun relevé géométrique ou relevé à l'échelle n'est prévu dans le cadre du présent marché.

2. Colorimétrie des bas-reliefs

Pouvez-vous préciser le niveau de finition colorimétrique attendu pour les bas-reliefs des façades ?

Le rendu attendu est-il monochrome, ou doit-il reprendre une colorimétrie similaire à celle de la maquette tactile existante, avec restitution des différentes couleurs et matériaux représentés ?

Ce point a également une incidence importante sur le procédé de fabrication et le chiffrage.

Réponse => La colorimétrie des façades et des détails tactiles sera prioritairement monochrome. Toutefois, le titulaire du marché pourra faire une proposition pour un rendu polychrome si cela renforce les objectifs d'accessibilité du projet.

Le projet vise en effet à privilégier la lecture des lignes, des volumes et des caractéristiques architecturales par le toucher, avec un focus particulier sur les éléments décoratifs à travers les détails tactiles.

3. Disposition et fixation des façades tactiles

Concernant l'Annexe 2 – Scénographie façade tactile Villa Majorelle, la présentation des façades en position verticale, telle qu'illustrée dans le document, constitue-t-elle une disposition contractuelle ?

Ou le titulaire peut-il proposer, dans le respect des objectifs ergonomiques, tactiles et scénographiques du dispositif, une autre disposition et/ou un autre principe de fixation des façades ?

Réponse => La présentation verticale constitue le principe de référence du projet. Toutefois, une autre modalité de présentation et de fixation pourra être proposée par le candidat si elle est dûment justifiée au regard des objectifs de médiation, des contraintes ergonomiques et scénographiques et des conditions de fabrication.

Cette proposition devra être compatible avec le mobilier scénographique dont la conception a déjà été validée et pourra être précisée en concertation avec l'architecte-scénographe et le prestataire retenu.

Seules la forme et les dimensions du mobilier destinées à accueillir les dispositifs ne pourront pas être modifiées.

4. Périmètre de fourniture du plateau

Concernant le plateau représenté en page 3 de l'Annexe 2, pourriez-vous préciser la répartition des prestations entre le présent marché et le lot mobilier ?

La prestation d'impression demandée dans le cadre du présent marché concerne-t-elle uniquement la zone annulaire verdâtre représentée autour du dispositif, ou le titulaire doit-il également fournir tout ou partie du plateau central ?

En particulier, le plateau/revêtement en chêne naturel est-il fourni et posé par le lot mobilier, le titulaire du présent marché intervenant uniquement pour les éléments graphiques, tactiles et imprimés ?

Réponse => L'architecte-scénographe est chargé de la fourniture de l'ensemble du mobilier scénographique, comprenant le socle et le plateau circulaires ainsi que les éléments permettant la pose de la signalétique de médiation, à l'exception de la signalétique d'accessibilité prévue au présent marché. Le présent marché comprend, en sus des trois façades tactiles, la réalisation d'un détail ornemental tactile et d'un cartel braille/gros caractères (signalétique d'accessibilité) pour chacun des trois bâtiments. Ces éléments pourront prendre place sur le plateau circulaire. Leur emplacement sera défini en concertation avec l'architecte-scénographe.

Le titulaire assurera la réalisation graphique, l'impression, la réalisation du braille, ainsi que la fourniture des supports et systèmes de fixation et l'installation sur site des éléments de signalétique d'accessibilité relevant de son périmètre.

Pour le braille, l'utilisation de billes métalliques est recommandée afin de garantir une bonne lisibilité tactile et une bonne durabilité dans le cadre d'un usage muséal intensif. Une solution par impression directe du braille pourra également être proposée par le titulaire, sous

réserve qu'elle garantisse un niveau de lisibilité tactile, de confort d'usage et de durabilité équivalent.

Les modalités précises de fixation des éléments sur le plateau, notamment par défoncé ou collage, devront être définies en concertation avec l'architecte-scénographe et le titulaire.

5. Périmètre de fourniture des quatre panneaux signalétiques

Enfin, concernant les quatre panneaux signalétiques avec impression numérique, épaisseur 5 mm, fixés sur des tiges rondes en inox de Ø 10 mm, pourriez-vous préciser le périmètre exact de la prestation attendue ?

Le titulaire doit-il assurer uniquement la réalisation graphique, l'impression et le braille des panneaux, les supports et systèmes de fixation étant fournis par le lot mobilier ?

Ou doit-il également assurer la fourniture des panneaux, des tiges en inox et de l'ensemble du système de fixation au mobilier ?

Réponse => Le titulaire n'a pas la charge de la fourniture des quatre panneaux signalétiques mentionnés dans l'Annexe 2, ni de leurs supports et systèmes de fixation.

Le titulaire a uniquement la charge de la signalétique d'accessibilité accompagnant les façades tactiles.

6. Contenu attendu de la note d'intention – valeur graphique et technique de l'offre

Concernant les critères de jugement des offres, et notamment l'évaluation de la valeur graphique et technique de l'offre au travers de la note d'intention, pourriez-vous préciser le niveau de développement attendu à ce stade de la consultation ?

La remise d'une esquisse graphique spécifique au projet (croquis, proposition de principe, rendu ou autre représentation graphique) est-elle exigée dans le cadre de l'offre ?

Ou la note d'intention peut-elle être constituée de références de réalisations comparables, accompagnées de descriptions textuelles des principes techniques, graphiques, ergonomiques et de fabrication proposés, sans production d'une esquisse spécifique à la Villa Majorelle au stade de la consultation ?

=> À ce stade de la consultation, la note d'intention peut s'appuyer sur des références de réalisations comparables, accompagnées de descriptions des principes techniques, graphiques, ergonomiques et de fabrication proposés.

Il est toutefois demandé au candidat de fournir, dans le cadre de son offre, au minimum 1 représentation graphique illustrant les principes proposés, sous la forme ou d'un croquis, ou d'une modélisation, ou d'une vue 3D ou d'un équivalent.

Cette représentation n'a pas vocation à constituer une proposition définitive des façades du projet.

Cordialement,